

**Communiqué de presse du
COLLECTIF TIVOLI 9 AVRIL
20 mai 2023**

**L'explosion de Tivoli : les assurances jouent la montre
contre la santé mentale des délogés**

Le *Collectif Tivoli 9 avril* alerte sur les comportements des compagnies d'assurances qui témoignent d'une mauvaise volonté manifeste dans les réponses face aux besoins des personnes évacuées. Et ce sont les personnes les plus vulnérables qui se retrouvent les plus impactées.

Les membres du *Collectif Tivoli 9 avril* sont en colère et s'organisent face aux réponses tant inégales qu'insuffisantes des compagnies d'assurance. Celles-ci se cachent derrière des arguments fallacieux (complexité de chaque situation, attente de rapports d'expertises ...) pour ne pas aborder la question essentielle : la mise en place d'une convention collective d'indemnisation à la hauteur de cet événement dramatique.

Face au manque grandissant de confiance vis-à-vis des compagnies d'assurance, le *Collectif Tivoli 9 avril* a établi un état des lieux de chaque situation et les réactions des assurances, au cas par cas.

Dix-huit compagnies d'assurance ont été recensées. Voici, à ce jour, les premiers constats que nous pouvons faire :

1. Une "valise de première urgence" extrêmement disparate qui oscille de 0€ à 1200€ (sur justificatifs) en passant le plus souvent par 150 euros quel que soit le nombre de personnes dans la famille, parfois sur justificatifs. Ces aides sont parfois imputées et constituent en réalité des avances d'indemnisation.

2. Une seule compagnie d'assurance prend en charge les repas (30 euros par jour sur facture).

3. Quelques compagnies seulement indemnisent le relogement à raison de 10€ par jour et par personne dans le cas d'un hébergement solidaire chez des proches (amis, famille).

4. Très peu de compagnies d'assurance prennent en charge l'avance de frais pour la résiliation des baux, ainsi que les frais liés au relogement : loyers, ameublement, équipement. Cela concerne notamment les personnes dont le logement est classé en zone rouge et qui devront attendre de longs mois – voire années – avant de retrouver leur logement et leurs affaires.

5. Le *Collectif Tivoli 9 avril* appelle à faciliter la suspension des crédits immobiliers pour les propriétaires qui ne peuvent plus percevoir de loyers ou ne peuvent plus habiter dans leur appartement.

6. Pour les personnes qui réintègrent, se pose la question de la jouissance des logements. Un logement réintégré, mais sans fenêtre ou porte réparées, est considéré habitable par les compagnies d'assurance alors que dans les faits ces conditions sont très difficiles.

7. Enfin, les personnes des logements en zone rouge sont plus durement touchées : elles n'ont plus rien et leurs compagnies d'assurance refusent toute indemnisation au motif que leurs affaires ne peuvent, en l'état, ni être considérées comme endommagées ni comme volées. Ainsi, ces personnes naviguent à vue et n'ont aucune perspective : pour reculer le déblocage

d'indemnisations, les compagnies d'assurances se renvoient la balle entre expertises et devis, entre syndicats, propriétaires et locataires.

Comme pour l'explosion de la rue de Trévise (à Paris le 12 janvier 2019), le *Collectif Tivoli 9 avril* réclame un accord-cadre pour toutes les victimes et non une individualisation des indemnisations. Cet accord-cadre devra prendre en compte toutes les dimensions de l'indemnisation, matérielles mais aussi les dommages corporels (destruction du cadre de vie, expérience de mort imminente, traumatisme lié à l'explosion, itt, ...). Les pouvoirs publics doivent mettre tout en œuvre pour la création d'un Comité local d'aide aux victimes (CLAV) qui doit être coordonné par un représentant de l'État nommé par la première ministre. Le Comité local d'aide aux victimes (CLAV) devra intégrer des représentants du *Collectif Tivoli 9 avril* et des associations de victimes comme la FENVAC pour que la voix et les attentes des victimes soient véritablement entendues.

Le *Collectif Tivoli 9 avril* remercie la mairie de Marseille pour sa présence et son aide auprès des victimes. Il regrette toutefois que les pouvoirs publics aient avancé ce qui incombe aux compagnies d'assurance que nous payons chaque mois. Les pouvoirs publics n'ont pas à se substituer aux responsabilités de ces compagnies privées.

Ce communiqué de presse est transmis à France Assureurs.

Contacts presse :

Bellessa Roland - 06 79 80 31 63, bellesa.r@gmail.com
Berroir Clara - 06 67 75 31 06, claraberroir@gmail.com
Blézat Mathilde - 06 35 13 66 27, matblez@gmail.com
Exbrayat Cécile - 06 67 61 86 10, exbrayat.cecile@gmail.com
Gras Emmanuel - 06 10 37 70 95, manugras@hotmail.com
Rimbault Johanne - 06 10 88 74 58, johanne13005@gmail.com
Rey Sylviane - 0621366842, sylviane.rey@gmail.com
Rio Stéphane - 06 63 57 07 72, riostephane@yahoo.fr
Tron Thierry - 06 86 42 03 07, thierry_tron@yahoo.fr